

## RÉUNION CCAS DU 16 décembre 2025

### Annexe 2 : Demande de Bourse au permis de conduire en faveur de Monsieur W.

Monsieur W. est né en 2009.

Il vit chez ses parents et a trois frères et sœur.

Monsieur W. est au Lycée Blaise Pascal. Il est en première STMG (Sciences Technologiques du Management et de la Gestion). Il souhaite poursuivre ses études après son baccalauréat. Il ne sait pas encore s'il s'orientera vers un BTS ou une école de commerce.

Il souhaite continuer dans le marketing et, si possible, découvrir l'alternance.

Il est Jeune Sapeur-Pompier sur la commune.

Il souhaite obtenir son permis de conduire pour être autonome dans ses déplacements pour se rendre à ses cours mais aussi pour ses activités et de futurs déplacements liés à son projet professionnel (alternance, stages, etc..).

Il a opté pour la formule conduite accompagnée AAC (apprentissage anticipé de la conduite). La conduite encadrée par un accompagnateur permet au candidat âgé de 16 ans au minimum, suivant une formation professionnelle, d'obtenir son permis de conduire dès l'âge de 18 ans. Cette formation permet d'acquérir une meilleure expérience pour passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines.

Monsieur W. propose d'effectuer des travaux d'intérêt collectif plutôt auprès des jeunes (le centre aéré par exemple). Il pense que sa formation actuelle pourrait lui permettre aussi d'intégrer le service communication mais il n'est pas contre des activités auprès des services techniques.

Il souhaiterait pouvoir faire ses 30 heures sur une semaine et si possible, pendant des vacances scolaires.

Le revenu fiscal de référence 2025 (sur les revenus 2024) est de 87 428 euros pour cinq parts.

**Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :**

- **DE SE PRONONCER** sur le principe d'accorder à Monsieur W. une bourse au permis de conduire de 700 euros, respectant ainsi les dispositions arrêtées lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025.